

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en France, le régime de l'auto-entrepreneur connaît un vif engouement pour la création d'entreprise. Il a doublé le nombre de nouvelles entreprises immatriculées depuis 2009. Parallèlement, les créations d'entreprises sous les autres régimes reculent. Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce nouveau régime. L'effet déclencheur de ce dispositif simplifié est donc fort. Cependant, une fois passée la démarche d'inscription, il reste à démarrer véritablement l'activité. En 2010, seuls 56 % des nouveaux auto-entrepreneurs ont réalisé un chiffre d'affaires dans les six premiers mois suivant leur immatriculation. En outre, 36 % de ces chiffres d'affaires sont inférieurs à 500 €/mois d'activité. Ainsi, parmi les nouveaux auto-entrepreneurs, seuls 9 % n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime et ont réalisé un chiffre d'affaires d'au moins 1 500 €/mois d'activité. Les auto-entrepreneurs sont plus éloignés du monde de l'entreprise et plus souvent en réorientation professionnelle que les autres créateurs. Plus d'un tiers créent dans l'artisanat.

En 2011, 34 200 personnes ont déposé une demande d'immatriculation d'auto-entreprise en Paca, tandis que 27 200 nouvelles entreprises ont été créées sous d'autres régimes (dits « classiques »). L'auto-entreprise représente donc 56 % des 61 400 nouvelles entités créées dans la région (53 % en France).

Depuis sa mise en place en 2009, l'engouement pour ce régime est vif en Paca comme en France. Parallèlement, les créations d'entreprises « classiques » reculent. Leur chute a été forte l'année d'instauration de l'auto-entreprise (– 20 %), traduisant une substitution en faveur de ce nouveau régime. Depuis, leur baisse est plus contenue mais régulière (– 3 % en 2010 et – 5 % en 2011).

Après deux ans de montée en charge, l'année 2011 se démarque par une baisse de 12 % du nombre d'entreprises créées tous régimes confondus, en Paca comme en France. Malgré un repli de 17 % par rapport au niveau record de 2010, les créations d'auto-entreprises demeurent élevées en 2011.

L'auto-entreprise a ouvert la possibilité de se déclarer créateur en quelques clics, sous un régime fiscal et social très simplifié, et sans cotisations sociales lorsqu'il n'y a pas de recettes (cf. encadré définitions). Ce nouveau régime suscite des interrogations, notamment pour les activités artisanales (bâtiment, services aux ménages...). La baisse des créations « classiques » y est plus prononcée (– 24 % en 2009, – 8 % en 2010). Une enquête auprès des créateurs immatriculés en 2010 permet de mieux cerner l'effet de ce nouveau dispositif.



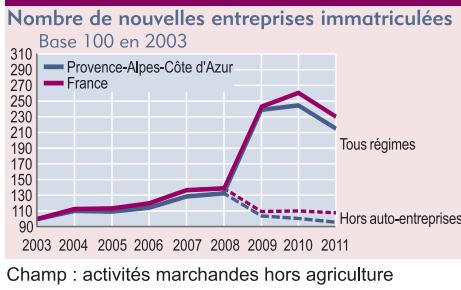
PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE-D'AZUR

DIRECCTE
Direction Régionale des Entreprises
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi



Six mois après la création, 56 % ont réalisé un chiffre d'affaires

L'auto-entreprise : un choc dans la création d'entreprises



Un effet déclencheur pour trois auto-entrepreneurs sur quatre

En Paca comme en France, trois auto-entrepreneurs sur quatre, interrogés par l'Insee dans le dispositif SINE (cf. encadré définitions) n'auraient pas créé sans ce nouveau régime. On peut ainsi estimer en 2010 à 31 500 le nombre de nouvelles entreprises imputables à ce dispositif en Paca et à 9 800 le nombre d'entreprises qui auraient été tout de même créées. Sans ce nouveau régime, le nombre de nouvelles entreprises classiques créées en 2010 aurait été supérieur de 4 % à celui de 2008.

L'effet déclencheur du régime de l'auto-entreprise est particulièrement fort pour les créateurs retraités et pour ceux issus de la fonction publique : 90 % d'entre eux n'auraient pas créé sans ce dispositif. Ce régime cumulable avec leur statut leur a permis d'envisager une activité de complément.

Le régime d'auto-entrepreneur permet de se lancer sans coût d'inscription et sans coût fixe en cas d'absence d'activité. Mais une fois passée la démarche d'immatriculation, l'essai reste à transformer. En Paca, six mois après leur création, seuls 56 % des auto-entrepreneurs ont réalisé un chiffre d'affaires (CA), 38 % n'ont pas encore encaissé de recettes ou démarré d'activité et 6 % ne sont plus auto-entrepreneurs. La part d'auto-entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires est moindre en Paca qu'en moyenne en France de province (62 %). Cette caractéristique est cohérente avec la moindre pérennité des entreprises « classiques » créées dans la région, observée lors des enquêtes précédentes. Les suivis d'auto-entreprises au plan national indiquent de plus que la part évolue peu passés les six premiers mois.

Parmi ceux qui ont démarré leur activité, trois quarts n'aurait pas créé sans ce régime. Ainsi, ce sont quatre nouveaux auto-entrepreneurs sur dix qui ont réalisé un chiffre d'affaires directement imputable au régime. Parmi eux, beaucoup encaissent de trop faibles montants pour pouvoir en vivre. En termes d'impact du régime, seuls 9 % des nouveaux auto-entrepreneurs ne se seraient pas lancés sans ce régime et ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de 1 500 €/mois au cours de leurs six premiers mois d'activité. Cela représente 3 700 auto-entrepreneurs en Paca en 2010.

56 % des nouveaux auto-entrepreneurs de Paca ont réalisé un chiffre d'affaires

Premier semestre 2010	Répartition des auto-entreprises selon leur situation six mois après leur immatriculation					
	N'auraient pas été créées sans ce régime		Aurait été créées sans ce régime		Ensemble	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déclarent exercer leur activité	12 850	59	4 515	21	17 365	80
N'ont pas encore réalisé de chiffre d'affaires	4 035	19	1 245	6	5 280	24
Ont réalisé un chiffre d'affaires	8 815	41	3 270	15	12 085	56
CA de moins de 1 500 € /mois	6 885	32	2 320	11	9 205	42
CA de plus de 1 500 € /mois	1 930	9	950	4	2 880	13
Déclarent ne pas avoir démarré leur activité	2 640	12	440	2	3 080	14
Déclarent ne plus être auto-entrepreneur	1 070	5	190	1	1 260	6
Total	16 560	76	5 145	24	21 705	100

Lecture : parmi les auto-entreprises créées au 1^{er} semestre 2010 en Paca, 8 815 auto-entrepreneurs (soit 41 %) ont réalisé un chiffre d'affaires et n'auraient pas été créées sans ce régime.

Champ : auto-entreprises immatriculées au cours du 1^{er} semestre 2010 en Paca.

Source : Insee, SINE enquête auto-entrepreneurs 2010

Cependant, la marge dégagée est plus faible que le chiffre d'affaires. Il faut en effet soustraire les cotisations sociales et impôts ainsi que les coûts liés à l'activité (achat des articles à vendre, fournitures, carburant, ...). Ceux-ci peuvent être élevés, notamment dans la construction ou le commerce.

Pourquoi créer ?

Les deux principaux motifs de création cités par les auto-entrepreneurs sont d'assurer leur propre emploi (49 %) et de créer leur entreprise (43 %). Les autres raisons citées (les créateurs pouvaient en mentionner trois) sont de développer une activité de complément (32 %) et de tester un projet (30 %). Régulariser une activité antérieure n'est cité que par 8 % des créateurs.

Les auto-entrepreneurs qui auraient créé sans ce régime souhaitent plus fréquemment que les autres assurer leur propre emploi et créer leur propre entreprise (à plus de 60 %), et moins souvent développer une activité de complément (16 %).

Par ailleurs, les services aux entreprises sont les principales activités choisies par les auto-entrepreneurs, suivies du commerce, de la construction et des services aux ménages. Les auto-entrepreneurs se lancent plus souvent que les créateurs d'entreprise individuelle « classique » dans les services aux entreprises (24 % contre 16 %) et les services aux ménages (17 % contre 8 %). À l'inverse ils créent moins dans le commerce (19 % contre 25 %).

Plus éloignés du monde de l'entreprise

Les auto-entrepreneurs proviennent d'horizons très divers. Au moment de la création, 46 % étaient insérés dans le monde du travail : 34 % étaient salariés du privé, 6 % fonctionnaires et 6 % chefs d'entreprise ou indépendants. À l'inverse, 30 % des auto-entrepreneurs étaient au chômage et 24 % inactifs (16 % sans activité professionnelle, 5 % retraités et 3 % étudiants).

Ainsi, un quart des auto-entrepreneurs perçoivent des indemnités chômage et 9 % le RSA. Un tiers exerce une autre activité rémunérée et 5 % perçoivent une

retraite. Pour 62 % des auto-entrepreneurs, cette entreprise constituera donc leur seule activité rémunérée, une proportion plus élevée en Paca que la moyenne des autres régions (57 %).

Par ailleurs, plus d'un auto-entrepreneur sur quatre a déjà créé une entreprise auparavant. C'est le cas de 80 % des créateurs déjà chefs d'entreprise ou indépendants, de près de la moitié des créateurs retraités, mais aussi de 30 % des créateurs au chômage depuis plus d'un an.

Par rapport aux créateurs d'entreprises individuelles « classiques », les auto-entrepreneurs sont plus souvent inactifs (24 % contre 14 %). Ils sont également moins souvent chefs d'entreprise ou indépendants (6 % contre 15 %). Par ailleurs, près de la moitié des auto-entrepreneurs se lancent dans une activité différente de leur métier de base, contre seulement 36 % pour les créateurs d'entreprises individuelles « classiques ». Plus fréquemment éloignés du monde du travail ou de l'entreprise, plus souvent en réorientation professionnelle, le besoin d'accompagnement des auto-entrepreneurs est donc potentiellement important.

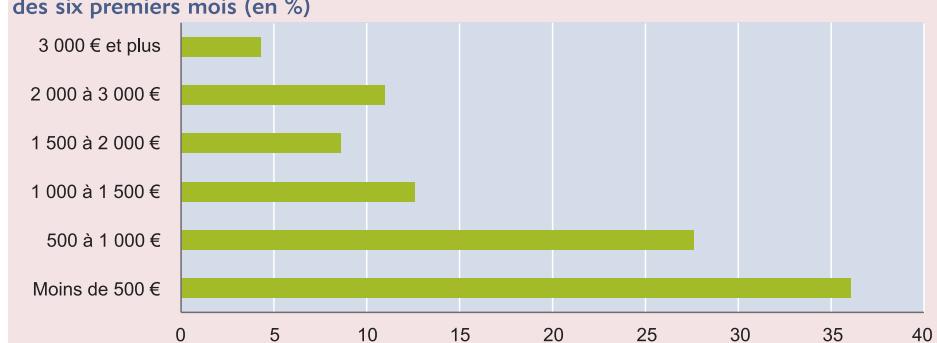
Exercer une activité de complément : un frein au démarrage

Les conditions qui augmentent les chances de réaliser un chiffre d'affaires dans les six premiers mois (toutes choses égales par ailleurs) sont de ne pas exercer d'autre emploi en parallèle, de créer dans son métier de base, d'être accompagné par un professionnel de la création et d'être motivé à créer même sans ce régime. Les secteurs de la formation, des services aux entreprises ou de la construction sont les plus favorables. À l'opposé, créer dans le commerce ou les services aux ménages, ainsi que se lancer sans investir, réduisent les chances. Plus généralement, créer dans une activité artisanale augmente les chances de générer un chiffre d'affaires dans les six premiers mois.

Par ailleurs, les créateurs retraités réalisent plus fréquemment un chiffre d'affaires, tandis que ceux précédemment au chômage ou inactifs, rencontrent plus de

Pour trois auto-entrepreneurs sur quatre ayant réalisé un chiffre d'affaires, celui-ci est inférieur à 1 500 €/mois

Répartition des auto-entreprises selon le chiffre d'affaires par mois d'activité au cours des six premiers mois (en %)



Champ : auto-entreprises immatriculées au cours du 1^{er} semestre 2010 en Paca, ayant réalisé un chiffre d'affaires dans les six mois suivant leur création (soit 12 085 auto-entreprises).

Source : Insee, SINE enquête auto-entrepreneurs 2010

difficultés. Enfin, le fait d'être un homme ou une femme n'influe pas sur les chances d'encaisser de recettes dans les six premiers mois (à activité et autres caractéristiques identiques).

Des chiffres d'affaires particulièrement bas au démarrage

Les chiffres d'affaires réalisés par les auto-entrepreneurs restent très en deçà des plafonds autorisés par le régime (équivalents à 6 690 €/mois en moyenne

dans le commerce et 2 675 €/mois dans les services). Au cours de leurs six premiers mois d'activité, 36 % des auto-entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires dégagent moins de 500 € de CA/mois et seuls 24 % génèrent plus de 1 500 €.

Les activités de complément n'expliquent qu'une partie de ce constat. La majorité des recettes demeurent également basses pour les auto-entrepreneurs qui n'ont pas de revenu d'activité complémentaire (ni activité rémunérée, ni retraite). Parmi eux, près de 29 % génèrent en effet moins de 500 € de chiffre d'affaires par mois d'activité au cours des six premiers mois, et 28 % seulement plus de 1 500 €.

Plus d'un tiers des auto-entrepreneurs créent dans l'artisanat

Trois activités rassemblent l'essentiel des créations artisanales : la construction (42 %), les services aux ménages (22 %), les services administratifs et de soutien (11 %).

L'**effet déclencheur du régime de l'auto-entreprise** est légèrement plus faible pour les auto-entrepreneurs artisans : 73 % n'auraient pas créé contre 78 % pour les non artisans. On peut estimer à 10 600, le nombre de nouvelles entreprises artisanales imputables à ce nouveau régime en 2010 et à 4 000, le nombre d'entreprises qui auraient tout de même été créées. Sans ce régime, le nombre de nouvelles entreprises artisanales "classiques" aurait été, en 2010, supérieur de 3 % à celui de 2008.

Dans l'artisanat, les auto-entrepreneurs sont plus nombreux à réaliser un **chiffre d'affaires** (61 %) dans les six mois suivant l'immatriculation. Pour 43 % d'entre eux, l'activité créée est directement imputable au régime. Les chiffres d'affaires de 500 € à 1 000 €/mois sont cependant plus fréquents dans l'artisanat. Ainsi, comme pour les non artisans, 9 % des nouveaux auto-entrepreneurs artisans n'auraient pas créé sans ce régime et ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de 1 500 €/mois d'activité.

Les **créateurs d'auto-entreprises artisanales** sont un peu plus jeunes, plus souvent titulaires d'un CAP, BEP ou bac pro que les créateurs des autres secteurs d'activité. Ils sont un peu plus souvent au chômage (36 %) ou salariés du privé (37 %) avant de se lancer et plus rarement inactifs (17 %). Ils créent moins souvent dans une activité différente de leur métier de base (38 % contre 53 % pour les non artisans).

Un auto-entrepreneur artisan sur quatre est une femme

Si la création d'auto-entreprise est plus féminisée que celle sous régimes « classiques », les activités du bâtiment très majoritairement masculines, pèsent sur la parité. Parmi les nouveaux auto-entrepreneurs de l'artisanat, 25 % sont des femmes alors que dans les autres activités, on atteint 42 % de femmes en moyenne. Parmi les créations d'entreprises « classiques », la part des femmes est plus faible : 21 % dans l'artisanat et 34 % hors artisanat.

Dans l'artisanat, les femmes privilégiennent à 59 % les services aux ménages (coiffure, soins de beauté...) et seulement 10 % créent dans la construction. Néanmoins, cette part a progressé depuis le début des années 2000 (6 % en 2002), en concordance avec les politiques publiques visant à soutenir les créations féminines dans des métiers majoritairement masculins.

Les femmes artisans sont d'une manière générale plus diplômées que les hommes artisans. Elles créent beaucoup plus souvent dans une activité différente de leur ancien métier (47 % contre 34 % des hommes artisans).

Un espoir d'emploi pour la majorité, une opportunité pour les autres

La construction, le commerce, les services aux entreprises réalisent les chiffres d'affaires mensuels les plus élevés. À l'opposé, dans l'industrie manufacturière, les services aux ménages ainsi que l'enseignement-santé, il est rare de générer un chiffre d'affaires de l'ordre d'un Smic mensuel brut (1 344 € en 2010).

Invités à livrer leur opinion sur le régime, les auto-entrepreneurs mettent en avant l'avantage de la simplicité mais soulignent à contrario le frein de la non déductibilité. Le paiement simplifié des charges est cité comme principal avantage par les deux tiers d'entre eux ; l'inscription et la gestion comptable simplifiées, par plus de la moitié des créateurs (plusieurs réponses possibles). À l'inverse, près de la moitié des créateurs citent comme principal inconvénient la non déductibilité des charges, TVA et investissements ; 38 % indiquent un plafond de chiffre d'affaires trop bas et 31 % le manque d'information. Les créateurs du bâtiment citent plus souvent que les autres les plafonds de chiffre d'affaires (50 %), l'embauche de salariés peu compatible avec le régime (29 % contre 18 %) et moins souvent le manque d'information (24 %).

Parmi les auto-entrepreneurs, deux groupes se distinguent d'après leurs caractéristiques personnelles.

Le **premier groupe** comprend 67 % des créateurs. Ils sont, au moment de créer leur auto-entreprise, souvent en difficulté face à l'emploi. Au sein du groupe, un profil compte 52 % des auto-entrepreneurs. Ils se caractérisent par de faibles diplômes. Ils entament, de manière croissante avec l'âge, une réorientation dans un nouveau métier. En particulier, les auto-entrepreneurs de 50 à 59 ans sont 81 % à être au chômage et ils sont 58 % à se lancer dans une activité différente de leur métier de base.

Un deuxième profil regroupe des auto-entrepreneurs dans le bâtiment, pour moitié au chômage lors de la création, qui disposent d'une expérience antérieure dans ce métier. Il s'agit exclusivement d'hommes de 25 à 49 ans. Ils constituent 11 % des créations d'auto-entreprise.

Enfin, un troisième profil rassemble des auto-entrepreneurs en situation plus précaire au moment de la création (5 % des créateurs) : intérimaires, en CDD ou intermittents du spectacle. Ils sont peu diplômés. La simplicité d'inscription a

été pour eux l'un des principaux avantages de ce régime.

Les enjeux d'accompagnement sont importants pour ce premier groupe de créateurs peu préparés, qui ont l'espoir d'assurer leur propre emploi. Ils ont choisi un régime simplifié mais pas toujours approprié lorsque les coûts engagés pour l'activité ne sont pas négligeables (ce qui peut être le cas notamment dans le bâtiment).

Le **second groupe**, comprend un tiers des auto-entrepreneurs. Ils ont saisi l'opportunité offerte par ce régime. Parmi eux, des retraités poursuivent des activités nécessitant un niveau de formation élevé, ou au contraire exercent des activités peu qualifiée et complètent une retraite probablement peu élevée.

Dans ce groupe, figurent également des hommes jeunes et plutôt diplômés créant notamment dans le secteur information et communication (5 %), mais aussi des consultants et formateurs intervenant en administrations ou entreprises, des indépendants qui créent à nouveau ou encore des agents de la fonction publique qui exercent une activité de complément grâce à ce nouveau régime (5 %).

**Frédéric Caste
 Sébastien Chéron
 Nadine Jourdan**

Définitions

L'artisanat se définit en fonction de l'activité exercée, de la taille de l'entreprise et de la qualification du chef d'entreprise (loi du 5/07/1996). L'activité exercée doit être indépendante et concerner la production, la transformation, la réparation ou la prestation de service (liste précisée par le décret du 2/04/1998). À sa création, l'entreprise artisanale ne doit pas employer plus de dix salariés (hors conjoints, aides familiaux, ou apprentis). Lorsque le seuil de dix salariés est franchi, l'entreprise demeure inscrite au répertoire des métiers tant qu'elle souhaite garder son rattachement à l'artisanat et pour les personnes ayant la qualité d'artisan, d'artisan d'art ou de maître Artisan. La qualification préalable est obligatoire pour les activités qui mettent en jeu la santé, la sécurité des consommateurs. Cette exigence de qualification est satisfaite par l'obtention d'un diplôme, ou par validation d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans. Les entreprises artisanales doivent obligatoirement être immatriculées au répertoire des métiers, même si l'activité artisanale est exercée à titre secondaire. Le régime d'**auto-entreprise** créé par la Loi de Modernisation de l'Économie d'août 2008 s'applique depuis le 1/01/2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités réglementées). Ce régime offre des formalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur doit réaliser moins de 80 300 euros de chiffre d'affaires pour une activité commerciale, ou moins de 32 100 euros pour les prestations de services et les activités libérales (seuils de 2010). L'activité exercée peut être principale ou de complément. Depuis le 1/4/2010, les auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale doivent obligatoirement être immatriculés au répertoire des métiers (RM).

Les résultats sont issus du **dispositif SINE** (système d'information permanent sur les nouvelles entreprises). Deux enquêtes ont eu lieu à l'automne 2010 auprès des entreprises créées au 1^{er} semestre 2010. L'une auprès des auto-entrepreneurs (2 550 enquêtés avec un taux de réponse de 66 %), l'autre auprès des créateurs sous régimes dits "classiques" (7 400 enquêtés avec un taux de réponse de 57 %). En Paca ces enquêtes ont fait l'objet de cofinancement de la part de la **Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA)**, de la **Direccete**, et de la **DRDDE**, afin d'obtenir des résultats régionaux détaillés utiles aux politiques publiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé sans ce régime
Insee Première n°1386, février 2012

Créations et créateurs d'entreprises
Première interrogation 2010, profil du créateur
Insee Résultats N° 58 Economie, février 2012

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.insee.fr

Institut National de la Statistique
 et des Études Économiques
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 17 rue Menpenti
 13387 Marseille Cedex 10
 Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : Renan Duthion
 Chef du service Études et Diffusion : Olivier Biau
 Rédacteur en chef : Claire Joutard

© Insee - Direccte 2012
 Dépot légal : juin 2012
 N° ISSN : 2114-8260
 Réf : ANA122032